

F.S.U. 27

Evreux, le 13 Mai 2012

6 bis, Rue de Pannette
27000 Evreux
Tél : 02 32 39 09 54
Mail : fsu27@fsu.fr

Madame, Monsieur,

En tant que candidat(e) aux élections législatives, la Fédération Syndicale Unitaire, 1^{ère} organisation représentative dans l'Education Nationale, tient à recueillir votre opinion sur quelques points qui présentent un intérêt majeur pour les personnels qu'elle représente.

Bien évidemment, l'Eure n'échappe pas à la crise économique et sociale qui touche notre pays avec ses conséquences : inégalités qui se creusent, pauvreté et précarité qui se développent. Comment s'étonner, dès lors, que les préoccupations des Français portent sur l'emploi, le pouvoir d'achat, la santé et l'éducation ?

-En matière d'emploi public, êtes-vous favorable au maintien du principe de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite et à son corollaire la RGPP qui, sous couvert de réorganisation des services de l'Etat, lamine les missions des services publics ? A titre d'exemple, pour la rentrée prochaine dans l'Eure, l'application du « 1 sur 2 » conduit à avoir moins d'enseignants pour scolariser plus d'élèves...

-Concernant le pouvoir d'achat des fonctionnaires. Etes-vous favorable au maintien du gel des traitements ? Pensez-vous qu'il faille conserver le principe des heures supplémentaires défiscalisées ? Etes-vous favorable à une augmentation des salaires par le biais d'indemnités ou primes diverses (comme c'est de plus en plus le cas) qui ne comptent pas pour le calcul des pensions ou préférez-vous une augmentation des traitements par une revalorisation du point d'indice (base du traitement des fonctionnaires) ?

- Concernant la santé, l'accès aux soins est primordial. Deux aspects se posent. D'une part la multiplication, notamment dans notre département, de zones de « désertification » médicale : comment pensez-vous y remédier ? D'autre part, sous couvert d'économies à réaliser, les mesures s'accumulent pour « dissuader » les patients de se soigner avec des effets déjà visibles et très inquiétants. Pensez-vous qu'il faille maintenir ces mesures (déremboursements, jour de carence, ...) ?

L'Education Nationale est un secteur où des enjeux vitaux pour notre pays et son avenir sont posés : c'est la raison pour laquelle la FSU milite pour qu'elle figure au rang des priorités. Cela devrait être le cas dans un département comme le

nôtre dont les progrès restent encore fragiles, particulièrement après les coups subis ces dernières années.

L'école publique doit avoir un double objectif : éradiquer l'échec scolaire et amener plus de jeunes aux diplômes supérieurs. Pour cela il faut, tout à la fois, des moyens et une ambition.

-Des moyens en personnels (enseignants mais aussi dans les autres métiers tels que infirmières, assistantes sociales, emplois administratifs...). Pensez-vous nécessaire d'arrêter les suppressions de postes et de recruter des personnels supplémentaires ?

La question des moyens est affaire de quantité mais aussi de qualité. A cet égard, la question de la formation professionnelle initiale (et continue) est capitale. La « réforme » de la formation des enseignants que tous (sauf l'actuel ministre de l'Education Nationale) s'accordent à juger catastrophique doit être revue sans attendre. Etes-vous favorable à une année complète de formation professionnelle et à un dispositif de pré-recrutement afin d'aider les étudiants de milieux modestes à accéder à ces métiers ?

Cette « réforme » a fragilisé la place et le rôle des IUFM : êtes-vous pour le maintien et le développement de l'antenne IUFM d'Evreux ? Comment pensez-vous pouvoir agir en ce sens ?

-Une ambition qui fasse de la réussite de tous les élèves l'objectif de l'école publique. Une nouvelle étape de démocratisation doit conduire le plus grand nombre de jeunes à un niveau de diplôme le plus élevé. Depuis 2005 et la « loi Fillon » tout s'articule autour du « socle commun de connaissances et ne répond pas à cette ambition ouverte à tous. Etes-vous malgré tout favorable au maintien de ce « socle » ? Par ailleurs, des élèves peuvent désormais accéder à l'apprentissage dès l'âge de 14 ans ce qui, de fait, les sort définitivement du système éducatif. Pensez-vous revenir sur la loi Cherpion et sur le décret du 24 avril 2012 ?

La question de l'autonomie des établissements est, parfois, posée comme « remède » aux problèmes de l'Ecole : la volonté depuis ces dernières années est d'accélérer cette autonomie avec perte des repères nationaux et mise en concurrence. Quel contenu donnez-vous à l'autonomie des établissements scolaires ?

Bien d'autres questions pourraient encore se poser. Nous nous limiterons à celles-ci en espérant pouvoir lire prochainement vos réponses que nous ne manquerons pas de diffuser auprès des personnels.

Madame, Monsieur, nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à ce courrier et nous vous prions d'agréer nos sentiments dévoués pour le progrès social, les services publics et leurs usagers.

Patrick BEZAULT

Secrétaire départemental FSU